

Programme de Formation Initiale PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE ACTEUR PRAP Option IBC



PUBLIC

Salarié de l'industrie, du BTP, du commerce et activités de bureau au sein desquels des activités physiques imposent des déplacements, des manipulations d'objets répétitives ou occasionnelles, des manutentions manuelles, ou des activités de type administratif qui impliquent un travail à composante principale statique, engendrant des postures contraignantes.

PRE REQUIS

Compréhension et communication écrite et/ou orale de la langue française.

DUREE

14 heures en présentiel,
réparties sur deux ou trois semaines,
en tenant compte des contraintes de l'entreprise.

EFFECTIF

10 stagiaires par session.

COUT DE LA FORMATION

A définir

LIEU DE LA FORMATION

CFA BTP Moselle
à Montigny-lès-Metz

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation certificative (QCM) en fin de session en direct sur le site du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer)

ENCADREMENT

Formateur certifié PRAP IBC. Animation interactive, exposés, diaporamas, vidéos, documents de travail, expression écrite et/ou orale, réflexion personnelle et en sous-groupes, démonstrations, exercices pratiques, ...

ACCESSIBILITE

Accueil des personnes en situation de handicap

CONTACT

Tel : 03 87 63 71 08

Mail : formation.continue@cfaftp-moselle.org

OBJECTIFS

Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique. Proposer de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines. Maîtriser les risques sur lesquels il y a la possibilité d'agir.

REFERENTIEL D'ACTIVITES

Appellation : Acteur PRAP (option IBC : industrie, BTP, commerce et activités de bureau)

Champ et nature de ses interventions : Acteur de la prévention de l'entreprise ou de l'établissement et force de proposition en matière d'évaluation des risques professionnels dans sa structure, il connaît les risques de son métier, observe, décrit, analyse sa situation de travail et propose des améliorations.

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement :

Comprendre l'intérêt de la prévention, les risques de son métier.

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues :

Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain. Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention :

Proposer des améliorations de sa situation de travail. Faire remonter l'information aux personnes concernées. Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION ET MODALITES D'EVALUATION

En vue de l'obtention du certificat d'acteur PRAP une épreuve certificative est proposée de façon à permettre une évaluation de chaque compétence avec des regroupements en situations d'évaluation qui se rapprochent des situations réelles de travail.

Les compétences seront évaluées par le formateur PRAP en respectant les modalités définies, en s'appuyant sur la grille d'évaluation certificative de l'acteur PRAP IBC et en s'aidant du guide de l'épreuve certificative de la formation de l'acteur.

MODE DE VALIDATION

Un certificat « ACTEUR PRAP Option IBC » (Modèle national INRS) est délivré aux stagiaires ayant satisfait aux exigences de la certification.